

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2024

ÉPREUVE DE PROJET OU D'ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

OPTION : SÉCURITÉ DU TRAVAIL

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 47 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous êtes ingénieur territorial, responsable du service prévention et santé au travail (SPST) à la direction des ressources humaines de la métropole Ingémétro (365 000 habitants - 5 200 agents).

Le directeur général des services (DGS) a fait procéder, peu de temps après son arrivée, à un audit interne (annexe A) sur l'organisation et le fonctionnement de la prévention et de la santé au travail dans les services de la métropole. Cela fait suite à un accident du travail mortel d'un agent dans le service de propreté urbaine, à l'augmentation globale des accidents du travail et au bilan après une première année de fonctionnement de la cellule d'alerte.

Il souhaite donc se saisir de la question de la politique de prévention et de santé au travail et vous demande de lui faire des propositions d'actions dans différents domaines concernés.

Question 1 (3 points)

Le tragique accident et l'audit évoqués précédemment mettent en évidence des problèmes en termes de traitement des accidents du travail dans les services de la métropole. Vous proposerez des pistes pour améliorer l'analyse et le traitement des accidents de travail, et ainsi les éviter.

Question 2 (6 points)

Le DGS vous demande de rédiger une note à son attention lui proposant, sur la base des constats dressés (annexe A), un plan d'actions pour améliorer l'organisation de la prévention de la santé et de la sécurité au travail dans les services d'Ingémétro.

Question 3 (3 points)

Le bilan de la première année de fonctionnement de la cellule d'alerte met en avant un nombre restreint de signalements entrant dans son champ de compétence. Cependant de nombreux signalements concernant la souffrance au travail sont également arrivés par ce canal. Cette situation questionne le périmètre de compétences de la cellule et son fonctionnement.

Fort de ce constat, le DGS vous demande de proposer des pistes pour faire évoluer la cellule en intégrant notamment la saisine possible par les agents de ce dispositif pour des situations de souffrance du travail.

Question 4 (5 points)

Les différents indicateurs disponibles (accidents du travail notamment), l'évaluation des risques professionnels et le bilan de la première année de fonctionnement de la cellule d'alerte mettent en évidence une concentration des problèmes au sein de la direction de la propreté urbaine, collecte et valorisation des déchets (DPUCVD, cf. annexe D). Ainsi, des actions ciblées sont attendues pour répondre aux problèmes identifiés dans cette direction.

- a) Le document unique d'évaluation des risques professionnels dans les différents services de cette direction et le bilan de la première année de fonctionnement de la cellule d'alerte pointent des risques psychosociaux ; vous proposerez des pistes d'actions pour les réduire. (3 points)

- b) Certains risques physiques récurrents identifiés au sein de la DPUCVD conduisent à envisager des actions ciblées sur l'activité physique inhérente à certaines fonctions. Vous élaborerez des propositions concrètes de mise en œuvre de cette stratégie. (2 points)

Question 5 (3 points)

Au regard de la situation constatée au sein de la DPUCVD, le DGS souhaite intégrer progressivement le sport au travail dans l'ensemble des services de la métropole. Il vous demande de lui proposer une démarche pour répondre à cet objectif.

Liste des documents :

- Document 1 :** « La prévention des risques professionnels » - *Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques* - 24 janvier 2023 - 2 pages
- Document 2 :** « Après la loi de transformation de la fonction publique, bilan des signalements des actes de violence » - Christine Cathiard - *La gazette des communes, des départements, des régions* - 22 décembre 2022 - 2 pages
- Document 3 :** « Dossier. Agir après un accident du travail » (extraits) - *Travail & sécurité n°851* - septembre 2023 - 8 pages
- Document 4 :** « Accidents du travail et maladies professionnelles : les chiffres clés 2021 » - *inrs.fr* - 25 novembre 2022 - 2 pages
- Document 5 :** « Décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique » - *Legifrance* - 2 pages
- Document 6 :** « Collectivités : la pratique du sport-santé pour repenser le rapport au travail » - *Maire info* - 19 juillet 2022 - 2 pages
- Document 7 :** « Les risques psychosociaux - Les dirigeants en première ligne d'une démarche efficace » - *Travail & sécurité n°841* - octobre 2022 - 2 pages
- Document 8 :** « Comprendre. Les RPS, de quoi parle-t-on ? » - *santetravail-fp.fr* - consulté en décembre 2023 - 5 pages
- Document 9 :** « Communiqué de presse. Faire du sport en milieu professionnel un levier stratégique du développement de l'activité physique et sportive » - *sports.gouv.fr* - 12 juin 2023 - 3 pages
- Document 10 :** « Risques psychosociaux (RPS). Ce qu'il faut retenir » - *INRS* - 2023 - 3 pages

Liste des annexes :

- Annexe A :** « La prévention et la santé au travail dans les services d'Ingémétra - Audit interne réalisé par le service audits de la direction accompagnement humain, innovations et audits » - 9 pages
- Annexe B :** « Métropole d'Ingémétra - Organigramme général simplifié » - 1 page
- Annexe C :** « Direction des ressources Humaines - Organigramme simplifié des missions » - 1 page
- Annexe D :** « Direction de la propreté urbaine, collecte et valorisation des déchets (DPUCVD) - Organigramme simplifié » - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées.

Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.